

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SASU ABEILLE PARACHUTISME

(Site internet : www.venturizone.com)

1 – Objet

L'activité dont vous allez bénéficier est élaborée par la SASU ABEILLE PARACHUTISME.

Les documents qui sont associés aux services présents sur le site, tels que descriptifs, photographies ou tout autre type d'information, sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur. Le caractère erroné et/ou incomplet de l'information fournie sur le site ne saurait remettre en question la validité d'une commande passée par vos soins sur notre site ou par téléphone.

Le simple fait pour le client d'effectuer une commande vaudra consentement définitif et irrévocable de sa part sur les présentes conditions.

2 - Validité de l'offre et conditions d'utilisation des Prestations VENTURIZONE.

2.1 – BON CADEAUX et VENTURI Box (Appelé ici « Produit cadeau »)

Les produits cadeaux ne sont valables qu'une seule et unique fois et ne donne donc droit qu'à une seule prestation en fonction de sa dénomination. L'acheteur d'un produit cadeau pourra soit utiliser ledit produit et en devenir par conséquent le bénéficiaire et l'utilisateur, soit l'offrir à un tiers, qui deviendra à son tour le bénéficiaire et l'utilisateur dudit produit. Ce produit cadeau est donc cessible mais non remboursable. Une pièce d'identité pourra être demandée le jour du saut afin de vérifier la légitimité du produit cadeau. Tout produits cadeaux VENTURIZONE offert ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le bénéficiaire d'un produit cadeau VENTURIZONE devra le faire valoir directement auprès de la SASU ABEILLE PARACHUTISME, pendant toute la durée de validité spécifique, clairement indiquée sur celui-ci. Cette date de validité ne peut être prolongée. Les produits cadeaux ont une validité de 12 à 18 mois suivant promotions.

IMPORTANT: La date de validité est la date avant laquelle le produit cadeau doit être consommé. Nous vous recommandons de réserver le plus tôt possible en fonction de la période afin de trouver un créneau disponible sur notre centrale de réservation et avant la fin de validité de votre produit cadeau.

Sans programmation de rendez-vous de la part du client durant la durée de validité du produit cadeau, celui-ci sera considéré comme consommé et ne donnera lieu à aucun report, ni quelconque remboursement.

Toute programmation de rendez-vous doit se faire par le biais du site internet www.venturizone.com ou par téléphone au 02.31.89.77.66

Toute activité interrompue ou abrégée ou toute activité non programmée du fait du bénéficiaire pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement et sera considérée comme consommée. En dehors des cas prévus dans les présentes conditions générales de vente, aucune annulation unilatérale de la commande n'est possible sans l'accord de la SASU ABEILLE PARACHUTISME.

La chute libre Indoor est soumise à certaines conditions de santé, d'âge, poids et taille. **Le poids total habillé maximum ne pouvant excéder 105 Kg et la taille 1,95m, la SASU ABEILLE PARACHUTISME se réserve le droit de refuser toute personne dépassant ce poids et cette taille.**

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la chute libre indoor sera demandé systématiquement aux personnes âgées de 65 ans et plus ou ayant une pathologie permettant sous réserve de présentation du dit certificat, la pratique de la chute libre indoor.

Ces conditions sont indiquées pour chaque type de prestation sur le site Internet www.venturizone.com. Nous demandons de lire ces restrictions attentivement. La SASU ABEILLE PARACHUTISME se réserve le droit de refuser la prestation demandée si le bénéficiaire ne remplit pas les conditions énoncées. L'exercice du parachutisme est lié aux conditions météorologiques ou du bon état de marche de certains équipements. SASU ABEILLE PARACHUTISME peut de ce fait être contraint de décaler les réservations.

En cas de FORCE MAJEUR, (Exemple : opération lourde privant la personne de pouvoir réaliser son vol durant plusieurs mois), Le client a la possibilité de demander par voix de mail (contact@venturizone.com) ou courrier, un report de son produit cadeau de 6 mois qui lui sera facturé 20 euros. Pour ce faire il devra préciser sur son courrier : N° du BON, nom, prénom et argumenter sa demande en présentant le cas de force majeure qui l'a empêché de réaliser ses vols durant la période de validité dudit produit cadeau. Cette demande devra être envoyée avant la fin de validité du produit cadeau. SASU ABEILLE PARACHUTISME se réserve le droit de prolonger ou pas le produit cadeau.

En cas de report accordé, la durée de validité sera de 6 mois maximum et il n'y aura aucune autre prolongation ni report supplémentaire possible au-delà de ces délais, ce que le client accepte sans réserve.

2.2 – RESERVATIONS (Appelé ici « Réservation »)

Est entendu comme réservation, la prise de rendez-vous par le client sur le site internet de VENTURIZONE : <http://www.venturizone.com>, directement lors d'une commande online d'un baptême de chute libre Indoor, par téléphone, ou en utilisant un BON cadeau ou une VENTURI Box.

Une fois cette réservation validée par le client sur le site web ainsi que ces options il n'est plus possible de la modifier sauf dans le cas de la souscription de l'option FlyZen ou d'un cas de force majeure justifié. A la suite de cette réservation, le client recevra un email de confirmation de son rendez-vous.

IMPORTANT : La date de validité d'une réservation est la date précisée par le client lors de sa commande et confirmée par l'email envoyé au client.

Si le client ne se présente pas le jour de son rendez-vous une heure avant l'horaire du vol indiqué sur sa confirmation, le rendez-vous sera considéré comme consommé. Aucun remboursement ni report ne sera possible.

En cas de FORCE MAJEUR, (Exemple : accident de la route privant la personne de pouvoir se présenter a son rendez-vous), Le client a la possibilité de demander par voix de mail (contact@venturizone.com) ou courrier, un report de sa réservation qui lui sera facturé 20 euros. Pour ce faire il devra préciser sur son courrier : N° de réservation, nom, prénom et argumenter sa demande en présentant le cas de force majeure qui l'a empêché de réaliser ses vols durant la période de validité dudit produit cadeau. Cette demande devra être envoyée avant la fin de validité du produit cadeau. SASU ABEILLE PARACHUTISME se réserve le droit de prolonger ou pas le produit cadeau.

En cas de report accordé, la date de report ne pourra excéder 6 mois maximum et il n'y aura aucune autre prolongation ni report supplémentaire possible au-delà de ces délais, ce que le client accepte sans réserve.

3.- Formation du contrat

Les commandes passées par le client par l'intermédiaire du site www.venturizone.com ou par téléphone engagent le client dès réception de son règlement.

Dès la commande passée, le client recevra par courrier ou email un BON ou confirmation valant accusé de réception portant confirmation de l'enregistrement de la commande par la SASU ABEILLE PARACHUTISME.

Toute commande implique son acceptation aux présentes conditions générales que le client reconnaît avoir consultées. Le choix opéré par le client de proposer un vol à un tiers relève de sa responsabilité exclusive. Il lui appartient de s'informer que le futur pratiquant présente une condition physique compatible avec le vol et que ce dernier ne risque pas de solliciter une annulation pour une raison quelconque. Il devra également lui remettre un exemplaire des présentes conditions générales de vente avant le vol.

4 - Conditions d'exercice de l'activité, responsabilités et engagements.

La SASU ABEILLE PARACHUTISME s'engage à offrir un encadrement professionnel et à respecter toutes les conditions réglementaires et sécuritaires liées à son activité. Il s'engage donc à satisfaire l'obligation d'assurance de responsabilité civile instituée par la loi du 16 Juillet 1984. A cet effet, la SASU ABEILLE PARACHUTISME s'engage à fournir à ses clients (sur demande) toutes les pièces justificatives. SASU ABEILLE PARACHUTISME s'engage à ne faire appel qu'à un personnel d'encadrement possédant la qualification requise (notamment le seul diplôme homologué permettant d'exercer des fonctions d'encadrement dans la discipline correspondante : CQP Moniteur de vol en soufflerie).

Le bénéficiaire est informé que le déroulement de l'activité pourrait subir d'éventuelles modifications en raison soit d'un événement indépendant de sa volonté soit de décisions provenant des autorités compétentes concernées. Le bénéficiaire sera informé, dans la mesure du possible, par la SASU ABEILLE PARACHUTISME dès qu'elle en aura connaissance.

CONDITIONS PARTICULIÈRES de la pratique de la chute libre Indoor

La pratique de la chute libre indoor est interdite aux personnes suivantes :

- Personnes ayant eu une blessure ou luxation d'épaule
- Femmes enceintes
- Enfants de moins de 5 ans
- Mineurs de moins de 18 ans sans l'autorisation signée d'un parent ou tuteur
- Personnes sous l'influence de l'alcool ou de drogue
- Personnes portant un plâtre ou une atèle
- Personnes souffrant de diabète ou d'épilepsie
- Personnes dont le poids excède 105 Kg, la taille excède 1,95 m.
- Personnes ayant des antécédents de problèmes dorsaux, cervicaux ou cardiaques sans certificat médical autorisant expressément la pratique de l'activité
- Personnes à qui l'activité physique intense est déconseillée

Lors de votre accueil, une déclaration de Risque devra être remplie rappelant à tous les participants les consignes de sécurité et conditions particulières.

IMPORTANT : le client devra se présenter une heure avant l'heure de son vol indiqué sur sa confirmation. Ce délai est nécessaire pour réaliser les formalités administratives, le briefing sécurité et technique, l'équipement avant le vol.

5 – Assurances

Les assurances incluses par la SASU ABEILLE PARACHUTISME respectent les conditions réglementaires et sécuritaires liées à leur activité. Ils possèdent une couverture de base en Accidents Corporels et en Responsabilité Civile Professionnelle et s'engage donc à dédommager le client par le biais de ses seules assurances. Assurances complémentaires Il appartient au client qui estime que le niveau des garanties offertes au regard de l'activité pratiquée est trop faible, de souscrire des garanties complémentaires.

Assurance ANNULATION/REPORT FLY ZEN :

Le client est libre de souscrire lors de sa commande l'assurance FLY ZEN proposée par la SASU ABEILLE PARACHUTISME pour la somme de 6 euros/personne. Cette assurance couvre le client pour toute demande de report de son rendez-vous dans le délai réglementaire de 48 heures minimum avant la date de celui-ci. Le client peut faire valoir ce droit jusqu'à 48 heures de son rendez-vous mais il doit pour cela avoir souscrit cette assurance FLY ZEN le jour de sa commande online.

Dans le cas d'une demande de report sans souscription de l'assurance FLY ZEN, le client se verra facturer 20 euros et devra pouvoir justifier par documents du cas de force majeure qui l'oblige à reporter. Il fournira les pièces justificatives nécessaires dans un délai de 7 jours suivant l'annulation (certificat médical, attestation). L'activité sera alors reportée. En l'absence de ces pièces l'activité sera considérée consommée.

6 – Prix

Les prix indiqués sont exprimés en euros TTC (au taux de TVA en vigueur) et par personne ou par pack de temps suivant la prestation. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

7 – Paiement

La réservation d'une prestation via le portail www.venturizone.com, implique le règlement, total (Réservation, BON CADEAU ou VENTURI Box) par le client. Le règlement des clients s'effectue soit en espèces, par chèque bancaire, ou par paiement carte bancaire sécurisé pour les commandes online.

Ne sont pas considérés comme libérateurs de la dette : un chèque tant que celui-ci n'est pas débité. Le paiement par chèque n'est possible que pour les chèques en euros tirés sur une banque française. La SASU ABEILLE PARACHUTISME se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un bénéficiaire qui n'aurait pas réglé totalement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Article 8 – Annulation – Report.

Le client est pleinement informé du fait que l'achat d'une RESERVATION, BON CADEAU ou VENTURI BOX par le client entraîne une succession de tâches administratives immédiates réalisées par SASU ABEILLE PARACHUTISME.

8.1 Annulation – Report SANS souscription assurance FLY ZEN

- Délais de prévenance SUPERIEUR à 7 jours de la date de vol prévue : REPORT SANS FRAIS 1 fois.
- Délais de prévenance INFÉRIEURS à 7 jours de la date de vol prévue : REPORT AVEC FRAIS DE 20 euros.

Cette demande de report devra se faire savoir par email (contact@venturizone.com) ou téléphone (02.31.89.77.66) minimum 48 heures avant la date programmée pour le vol. Sans le respect de ces conditions la prestation sera considérée comme consommée.

8.2 Annulation – Report AVEC souscription assurance FLY ZEN

Si la demande de report est réalisée avant 48 heures du rendez-vous prévu, un seul report est possible gratuitement.

Si la demande de report intervient à moins de 48 heures du rendez-vous prévu, le montant de 14 euros sera demandé pour réaliser le report.

Toute prestation écourtée par le client ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Dans le cas d'une annulation pour raison de dépassement du poids ou taille maximum de la personne (105kg et 1m95), aucun remboursement ne sera effectué. Le bénéficiaire de la prestation étant clairement prévenu de cette règle de sécurité importante, il accepte sans réserve ces conditions de remboursement. Il pourra néanmoins céder sa prestation.

Le client est informé que la SASU ABEILLE PARACHUTISME peut exceptionnellement être contraint de modifier ou d'annuler ses prestations si : les conditions de sécurité l'exigent, en cas d'événements imprévisibles tel que des phénomènes météorologiques ou tout autre motif motivé par l'intérêt général.

Le bénéficiaire sera alors informé, dans la mesure du possible, par SASU ABEILLE PARACHUTISME dans les plus brefs délais de ces éventuels changements. Aucun remboursement ne sera effectué, toutes les activités seront reportées, sans que cela puisse procurer droit au bénéficiaire à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit par la SASU ABEILLE PARACHUTISME. Dans la mesure du possible, l'activité sera alors reportée à une date ultérieure en discussion avec le client.

IMPORTANT : L'éventuelle décision de la SASU ABEILLE PARACHUTISME de différer l'heure de passage, le jour, pour une raison météorologique, organisationnelle, administrative, ou cas de force majeure, ne pourrait être un motif aux fins de remboursement du prix de la prestation exécutée par la SASU ABEILLE PARACHUTISME. Il en serait également ainsi de la décision du Client de refuser, sur place, le vol, arguant notamment d'un éventuel différé horaire ou autre motif.

9 – Modifications

La SASU ABEILLE PARACHUTISME peut être contrainte de modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne nous seraient pas imputables, pour des raisons climatiques, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. En aucun cas, la responsabilité de la SASU ABEILLE PARACHUTISME ne pourra être recherchée de ce fait. En cas de force majeure (ex : problème technique) entraînant l'impossibilité des vols, la SASU ABEILLE PARACHUTISME s'engage à fournir un autre créneau à un autre horaire ou date en accord avec les disponibilités du client.

Ceci ne change en rien la validité de la prestation, ce que le client accepte sans réserve.

10 - Propriété intellectuelle

Tous les documents, informations textes, graphiques, images, photographies ou tous autres contenus diffusés sur le site, font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute autre utilisation est susceptible d'être qualifiée de contrefaçon et sanctionnée par les tribunaux français compétents, sauf autorisation expresse préalable et écrite de la SASU ABEILLE PARACHUTISME. En conséquence toute reproduction, altération ou modification de quelques éléments du site que ce soit est interdit.

11 – Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de 15 jours après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante SASU ABEILLE PARACHUTISME 50 RUE HAUTE, 14600 HONFLEUR. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

12 – Informatique

En application de la Loi N°78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant l'inscription impossible. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations. Toute infraction aux dispositions de la présente Loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

13 - Loi applicable

L'activité présentée est soumise à la réglementation propre au secteur d'activité de la chute libre en soufflerie. La SASU ABEILLE PARACHUTISME est le garant auprès du bénéficiaire. SASU ABEILLE PARACHUTISME ne saurait être tenu pour responsable en cas d'impossibilité d'exercer l'activité résultant d'un cas de force majeure au sens généralement accepté par la loi et les tribunaux français.

La SASU ABEILLE PARACHUTISME est une société européenne de droit français. La loi applicable à ce contrat est la loi française. Tout litige pouvant intervenir entre les deux parties sera de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort desquels est établie le siège social de la société.